



Assemblée Générale de l'UDR-FO de Vaucluse

Montfavet - 4 juin 2021



Résolution

L'Assemblée Générale de l'Union Départementale des Retraités Force Ouvrière de Vaucluse réunie le 4 juin 2021 à Montfavet réaffirme son attachement au syndicalisme ouvrier, fédéré et confédéré, libre et indépendant, fondé sur la charte d'Amiens. Seule l'indépendance syndicale vis-à-vis de toute structure ou influence étatique, économique, politique, religieuse peut permettre de rassembler les salariés, chômeurs et retraités pour une défense effective de leurs droits et intérêts matériels et moraux.

L'Assemblée Générale dénonce l'offensive forcenée du Gouvernement actuel, dans la continuité des politiques des gouvernements précédents, contre tous les acquis sociaux et démocratiques.

Elle se déclare opposée à toute restriction des libertés sous prétexte de lutte contre le virus Covid 19, et aux prolongations successives du régime d'exception, qui visent principalement à faire passer les plans de régression sociale en tentant d'empêcher toute résistance de la classe ouvrière. Elle condamne les atteintes aux droits fondamentaux de réunion, de manifestation, de revendication sous prétexte de « crise sanitaire ». Elle entend combattre toute atteinte à l'expression publique des revendications et aux prérogatives de représentation et d'action des organisations syndicales.

L'Assemblée Générale affirme sa détermination à défendre les intérêts et les revendications des retraités et à s'opposer aux plans dictés par les directives de l'Union Européenne organisant la destruction des services publics, des systèmes de solidarité assurés par la Sécurité Sociale et du Droit du travail. L'UDR FO 84 agira avec les retraités, les salariés, les chômeurs, les jeunes, par l'action syndicale interprofessionnelle, et en recherchant l'unité syndicale sur des revendications claires.

L'Assemblée Générale dénonce les contre-réformes qui se succèdent au profit exclusif de la Finance. Ces contre-réformes développent et aggravent la pauvreté, le chômage, les inégalités, la précarité et détruisent les services publics.

L'Assemblée Générale déclare inacceptable la situation faite aux retraités.

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a versé plusieurs centaines de milliards d'euros aux grands patrons, contribuant ainsi à enrichir de manière éhontée cette minorité privilégiée de notre pays qui, pour autant, continue à licencier en masse.

L'Assemblée Générale rappelle que les retraités, déjà lourdement taxés, voient leur pouvoir d'achat régresser d'année en année tandis que les dividendes boursiers et les grandes fortunes atteignent des sommets inouïs.

L'Assemblée Générale dénonce la tentative du pouvoir politique de présenter les retraités comme des privilégiés, de les culpabiliser, pour justifier de leur faire payer le coût d'une crise sanitaire et économique dont ils ne sont en rien responsables.

L'Assemblée Générale s'indigne du lourd tribut en termes de vies humaines payé par les retraités depuis le début de la pandémie. Le gouvernement en porte l'entière responsabilité par la poursuite de la politique de fermetures de lits d'hôpital, de suppression de postes, de réduction des budgets des établissements de soins.

L'Assemblée Générale condamne toutes les atteintes portées à la dignité humaine, au droit d'être soigné en fonction de sa pathologie et non en fonction de son âge ou de ses moyens financiers.

Ces droits, qui résultent des ordonnances de 1945 qui ont créé la Sécurité Sociale, ont été conquis par les luttes de nos anciens dans un contexte pourtant marqué par les plus grandes difficultés sociales, économiques et sanitaires.

L'Assemblée Générale dénonce et s'oppose à la décision gouvernementale de faire adopter, en août 2020, par le parlement la création d'une cinquième branche, hors Sécurité Sociale, prenant en charge la perte d'autonomie. Selon le rapport Vachey, sa gestion serait assurée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et son financement par différentes mesures fiscales faisant les poches aux retraités et aux familles.

L'Assemblée Générale revendique la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale dans le cadre de la branche Maladie et son financement par le salaire différé que constituent les cotisations salariales et patronales.

L'Assemblée Générale rappelle que de tout temps FO s'est opposée aux exonérations de cotisations patronales et souligne qu'il est impératif d'y mettre fin. Entre 1992 et 2018, le patronat a bénéficié de 496,1 milliards d'euros d'exonérations de cotisations de Sécurité Sociale. Rappelons que 62,50 milliards n'ont pas été compensés par l'État au détriment de la Sécurité Sociale (source ACOSS – août 2019).

La CADES¹ finance la Sécurité Sociale en empruntant sur le marché à des taux bien plus élevés que ceux accordés à l'État. Depuis Maastricht, les gouvernements prennent des mesures qui tendent à substituer totalement l'impôt (CRDS², CSG et CASA³) aux cotisations, aboutissant à l'étatisation de la Sécurité sociale, c'est-à-dire à la mainmise du pouvoir sur le budget de la Sécurité Sociale, ce que FO condamne.

L'Assemblée Générale exige le maintien du système de retraite actuel par répartition (issu des acquis de 1945), le maintien du code des pensions civiles et militaires, les régimes complémentaires ainsi que les régimes spéciaux ou particuliers existants. Elle exige l'abandon complet et définitif du projet de contre-réforme de retraite par points qui vise à substituer au versement actuel des pensions et retraites, selon des principes d'égalité et de solidarité, une logique d'individualisation des droits assortie d'une absence de garantie des taux de remplacement.

A l'heure où le gouvernement organise la privatisation de tous les services publics, la suppression de l'accueil physique au profit d'internet, exclut de fait les plus vulnérables. L'Assemblée Générale condamne le « tout numérique » qui se développe pour supprimer des emplois, réduire les coûts de fonctionnement en transférant une partie sur les usagers alors même que nombre de personnes ne sont pas équipées ou ne maîtrisent pas l'outil informatique.

Elle dénonce l'amplification de l'inaccessibilité des services, y compris en matière de santé, en raison de la suppression des services d'accueil, de la dématérialisation, de l'absence de réponse téléphonique.

Pour lutter contre cette exclusion, L'Assemblée Générale revendique avec insistance :

- le retour des services publics de proximité avec un accueil physique, et dénonce les implantations de FRANCE SERVICES qui n'est pas un service public et dont l'objectif consiste à la mise en place à marche forcée de la dématérialisation en lieu et place des guichets de proximité des services publics de plein exercice,
- qu'il soit fait obligation à tous les services publics ainsi qu'aux entreprises assumant une mission de service public d'avoir un numéro téléphonique dédié avec des personnes physiques répondant aux appels et non des plateformes au personnel non formé,
- que les bulletins de retraite ou de pension soient transmis, sous la version papier,
- que soit considéré le droit au retour de l'utilisateur à la relation papier comme obligatoire,
- que toute modification des droits de l'utilisateur soit signifiée sous forme papier.

NOS REVENDICATIONS

- Dans les EHPAD : application immédiate du ratio 1 pour 1 (dans le Vaucluse, il est de 0,6) ;
- la création des postes de médecins, d'infirmiers, permettant de mettre fin aux déserts médicaux, création de lits d'hôpital en nombre suffisant pour prendre en charge à tout moment les patients dont l'état de santé l'exige ;
- le retour d'un service public de qualité pour répondre à tous les besoins élémentaires des retraités (santé, transports, culture, sécurité, etc.) avec présence physique d'agents qualifiés ;
- le retour à une gestion paritaire de la Sécurité Sociale telle qu'à sa fondation en 1945 ;
- le maintien ou le retour à des tarifs réglementés pour le gaz et l'électricité et l'abandon des projets menaçant la péréquation tarifaire. L'Assemblée Générale dénonce par ailleurs les taxes exorbitantes sur le gaz et l'électricité et s'insurge que la TVA s'applique à ces taxes qui sont déjà des impôts déguisés ;
- le bénéfice d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt équivalant au montant des cotisations à leur couverture complémentaire santé ;
- l'abrogation de la CSG et d'ores et déjà, dans l'immédiat, l'annulation, pour tous, de la hausse de son taux intervenue en 2019 ;
- le retour à l'indexation au 1^{er} janvier des retraites et pensions des régimes de base et complémentaires, des pensions de réversion sur l'évolution générale des salaires et exige le rattrapage du pouvoir d'achat perdu (de 2008 à 2019, les prix (hors tabac) ont augmenté selon l'INSEE de 12,93 %, et le SMIC de 20,3 % ; mais les pensions n'ont été revalorisées dans le même temps que de 8,6 % et les complémentaires de 6 à 8 % !) ;
- un minimum de retraite pour tous qui ne puisse être inférieur au SMIC pour une carrière complète ;
- le retour à la règle des dix meilleures années pour le calcul des retraites du privé, la suppression de la décote, une retraite complète sur la base de 37,5 années de travail, le retour à l'âge légal de départ à 60 ans ;
- le maintien et l'amélioration des conditions d'obtention des pensions de réversion et à cet effet, elle revendique le relèvement du taux de la pension de réversion ainsi que la suppression des conditions de ressources dans le régime général. De plus, elle revendique le bénéfice de la pension de réversion aux couples ayant conclu un pacte civil de solidarité (PACS),
- le rétablissement de la demi-part supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevé seuls leurs enfants ;
- la suppression de la fiscalisation des majorations de pensions des retraités ayant élevé 3 enfants ou plus,
- la suppression du plafonnement de l'abattement fiscal de 10% ;
- la suppression de la CASA (Contribution Additionnelle à la solidarité pour l'Autonomie) ;
- l'abrogation de la taxe « Covid » sur les cotisations des complémentaires santé ;
- la suppression de la taxation du passage aux Urgences sans hospitalisation.

AU PLAN LOCAL

L'Assemblée Générale déplore le nombre insuffisant de maisons de retraite publiques dans le Vaucluse et le manque de financement public pour la création de nouveaux établissements.

Elle revendique un plan d'aide urgent pour les Établissements d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) qui sont dans une situation critique, mettant en difficulté le personnel, en nombre insuffisant, et les résidents insuffisamment entourés et aidés.

L'Assemblée Générale revendique le maintien de la gratuité du parking de l'hôpital public d'Avignon et de ceux de tous les services publics.

L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'Administration de l'UDR-FO de Vaucluse pour amplifier les actions menées en défense des retraités.

L'Assemblée Générale réclame une politique publique d'adaptation de l'habitat, de la ville, des transports publics, des services, de l'environnement et de l'espace social, au vieillissement de la population.

L'Assemblée Générale appelle tous les retraités à s'organiser pour la défense de leurs revendications et de leurs droits en rejoignant l'UDR-FO de Vaucluse

Adoptée à l'unanimité

-
1. CADES caisse d'amortissement de la dette sociale
 2. CRDS contribution au remboursement de la dette sociale
 3. CASA contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie



Nouveau Conseil d'Administration

ARMONICO Jean Luc

BRIGATI Marcel

CAPELLE Pierre

CARTOUX Jean Marie

CHATOUX Yves - **Secrétaire**

COFFY Jean Pierre - **Trésorier**

EBERLE Annie - **Vice Présidente**

HUGUES Robert

FASSIE Jacques - **Président**

LAMBERTIN Laure - **Secrétaire**

MORCILLO Paulette

PRUNET Marie José

REBOULET Eric

ROUIRE Roger

ROVINI Jean Louis - **Trésorier-adjoint**

SOULIS Jean Marie

VUACHET Nadine